

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES  
Le MARDI 8 octobre 1968

Il est résolu,—Que le comité permanent des bills privés en général et du Règlement soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

Benjamin,	Forget,	Mahoney,
Caccia,	Givens,	Otto,
Cadiou (Meadow Lake),	Goode,	Rondeau,
Duquet,	Gundlock,	Scott—(12).

Le MARDI 1<sup>er</sup> octobre 1968

Il est ordonné,—Que le Bill C-103, Loi concernant la Mousse de Tourbe Atlantic Cie Ltée—*Atlantic Peat Moss Co. Ltd.* soit déferé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,  
ALISTAIR FRASER.